

Hôtel des Etats.
à Luxembourg.

Construction.

N^o: 161/59 J. G.



Monsieur le Directeur général

pr. 10. 1. 59.

346

ajourner la
discussion

N^o 72
13/58

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre de l'Ingénieur Hartmann, par laquelle il demande d'être autorisé à faire confectonner les trois statues prévues au Cit. 1 litt. b. du détail estimatif pour être placées sur les trois angles de l'Hôtel des Etats, en cette ville.

Pour le choix de ces statues, le dit Ingénieur a demandé l'avis de M^r. Müller, Directeur de l'Atelier, lequel avis vous trouve ci-joint.

Monsieur Müller propose par les motifs indiqués dans sa lettre, trois Hayades, représentant, la moselle, l'Alzette et la Sûre.

Comme par le final de ma lettre du 17 Décembre N^o: 3647/58 j'ai exprimé l'opinion qu'il serait préférable de supprimer ces statues, j'ai demandé sur cet objet l'avis de l'architecte Orndt, lequel j'ai l'honneur de joindre également à la présente.

M^r. Orndt pense que le plus convenable serait de placer sur les quatre angles du bâtiment en question, quatre lions assis, tenant chacun un icepsor, portant les armes des villes de Luxembourg, de Diekirch, de Grevenmacher et de Mersch, chefs-lieux des districts administratifs du pays.

En ce qui concerne mon opinion personnelle sur l'objet en question, je maintiens l'avis exprimé dans ma lettre précitée c'est-à-dire d'en pas employer des statues pour couronner les colonnes des angles du dit bâtiment.

Si on veut couronner les trois colonnes qui forment les angles de l'hôtel des Etats d'une ornementation quelconque, le mieux serait, à ma manière de voir, sauf meilleur avis, d'y placer des

A

Monsieur le Directeur général de la justice et des finances

Luxembourg

vases abaissés dans le style de l'architecture employé pour la construction en question.

Je préférerais néanmoins de ne pas être obligé de donner des avis sur les questions concernant l'hôtel des Etats, parceque je n'ai pas concouru à la confection du projet dudit bâtiment, et que je me suis prononcé contre l'adoption du plan proposé par le Sr Hartmann, surtout contre la construction d'un jardin d'hiver, et contre la construction d'un si petit bâtiment comme l'est l'hôtel des Etats qui sera difficile à raccorder avec la façade de l'hôtel du Gouvernement et qui ne peut plus être agrandi, en sorte qu'on sera obligé d'acquiescer et d'approprier une autre maison assez vaste pour y loger le Gouvernement, les bureaux de l'administration générale et les archives, si l'hôtel actuel doit servir de Palais Royal, comme le prescrit la Constitution

L'Ingénieur en chef.

